

Je souhaite faire un don en faveur du Fonds de dotation E.M.A. (Education dans les Métiers d'Art).

Avantages fiscaux :

Parce que le Fonds de dotation E.M.A. poursuit des activités d'intérêt général ayant un caractère éducatif et social, les dons en sa faveur ouvrent droit à des avantages fiscaux :

▪ Si vous êtes un particulier soumis à l'IRPP : 66 % de réduction d'impôts, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour un versement avant le 31 décembre. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reporté sur les cinq années suivant le versement. Exemple : un don de 100 € donnera droit à 66 € de réduction d'impôt (coût réel du don = 44 €).

▪ Si vous êtes une entreprise : 60 % de crédit d'impôts, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500 € donnera droit à 300 € d'économie d'impôt (coût réel du don = 200 €).

OUI, je fais un don de
euros (€) en faveur du Fonds de
Dotation E.M.A.

Un document fiscal conforme à la législation vous sera envoyé dans les délais imposés par les textes afin de bénéficier de la réduction d'impôts.

Comment régler ?

Par chèque à l'ordre du
« Fonds de Dotation E.M.A. »
avec le présent document complété
à destination de :

FONDS DE DOTATION E.M.A.

5, rue Dagorno

75012 PARIS

Je suis un particulier

Mme / Mr : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

@ : _____

Je représente une entreprise

Nom de l'entreprise : _____

Mme / Mr : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __

@ : _____

Fait le : __ / __ / ____

A : _____

Signature